



CASP2021

Activités coordonnées en matière
de sécurité des produits

Évaluation et
gestion des risques



Rapport
final

Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	2
Résumé	3
Partie 1	
1. Aperçu de l'activité	4
1.1 Introduction et objectifs	4
1.2 Présentation des ASM participantes	5
2. Principales activités et résultats	6
2.1 Portée de l'activité	6
2.2 Approche de travail	7
2.2.1 Élaboration de la compilation des études de cas sur l'évaluation des risques et du document d'orientation	9
2.2.2 Élaboration du document d'orientation sur la gestion des risques	10
3. Conclusions et recommandations	11
3.1 Conclusions générales	11
3.2 Enseignements tirés	11
3.3 Recommandations	12
Partie 2	
1. En quoi consiste CASP?	13
Rôles et responsabilités	13
2. Plan de travail de l'AH	14
3. Aperçu de l'approche des AH	15

Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
AH	Activité horizontale
ASM	Autorité de surveillance du marché
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
CE	Commission européenne
DSGP	Directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE)
EEE	Espace économique européen
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EM	État(s) membre(s)
ER	Évaluation des risques
ICSMS	Système d'information et de communication pour la surveillance du marché européen
KoM	Réunion de lancement
Lignes directrices RAPEX	Décision de la commission (UE) 2019/417
OE	Opérateur économique
Outil RAG	Lignes directrices d'évaluation des risques
RI	Réunion intermédiaire
Safety Gate	Système d'alerte rapide pour les produits non alimentaires dangereux
UE	Union européenne

Résumé

Objectifs

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'Union européenne (UE)/de l'Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits mis sur le marché unique européen.

L'activité horizontale (HA) d'évaluation et de gestion des risques (EGR) du CASP 2021 visait à renforcer la cohérence de l'évaluation des risques (ER) et de la gestion des risques que présentent les produits de consommation non alimentaires dans les ASM de l'UE/EEE par l'échange de points de vue et de meilleures pratiques. Ce faisant, elle s'est appuyée sur les activités du CASP précédent qui visaient à harmoniser les approches en matière d'EGR en fournissant des conseils sur les scénarios de blessures, l'estimation des probabilités et les stratégies de gestion des risques¹.

Plus spécifiquement, l'AH EGR 2021 poursuivait les objectifs suivants:

- cartographier les risques et les domaines difficiles à évaluer et à gérer pour les ASM;
- partager des stratégies et des outils pour surmonter ces difficultés grâce à des ateliers de résolution de cas;
- discuter des cas complexes et partager les meilleures pratiques en préparant des documents d'orientation sur l'ER et la gestion des risques.

Résultats

Ateliers de résolution de cas

Deux ateliers de résolution de cas ont été organisés, au cours desquels les ASM ont discuté avec l'expert technique des défis liés à l'ER et à la gestion des risques sur la base d'une sélection d'études de cas.

Document d'orientation sur l'évaluation des risques

Un document d'orientation sur les défis communs de l'évaluation des risques et les outils permettant de les relever a été élaboré afin de fournir des conseils aux ASM sur la façon de développer des scénarios de blessures et d'estimer les probabilités.

Document d'orientation sur la gestion des risques

Un deuxième document d'orientation sur la gestion des risques a été préparé, fournissant aux ASM des outils et des stratégies pour relever les défis de la gestion des risques et contribuer à l'adoption de mesures correctives.

Conclusions et recommandations

L'AH EGR a constitué un forum important pour les ASM participantes, qui ont pu discuter des défis et des meilleures pratiques liés à l'ER et à la gestion des risques. Les discussions ont permis d'identifier les domaines dans lesquels les ASM ont besoin d'une assistance plus substantielle afin que les directives puissent inclure des outils et des stratégies fondés sur les besoins pour relever les défis communs. Un certain nombre de recommandations ont été formulées sur la base des discussions menées lors des réunions de l'activité.

Pour les consommateurs

- Vérifiez le Safety Gate avant d'acheter un produit.
- Vérifiez les informations sur les produits dangereux ou défectueux publiées sur les sites Web des ASM.

Pour les opérateurs économiques (OE)

- Utilisez l'outil RAG pour évaluer les risques associés à vos produits.
- Coopérez avec les MSA sur la RAM.
- Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable.
- Mettez en place un plan des mesures correctives pour atténuer et éliminer les risques.

Pour les autorités nationales

- Poursuivez l'échange de points de vue et de meilleures pratiques sur les cas complexes d'ER et de gestion des risques afin d'accroître la cohérence des approches.
- Diffusez les résultats du CASP 2021.
- Identifiez les questions liées aux risques émergents associés aux nouveaux produits.

¹ [RAM - Guidance document on the principles of sound risk management](#)
[RAM - Guidance document on estimation of probabilities](#)
[RAM - Probability estimation](#)

1. Aperçu de l'activité

1.1 Introduction et objectifs

En vertu de la directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE) (DSGP), un produit doit être sûr lorsqu'il est utilisé dans des conditions raisonnablement prévisibles pendant toute sa durée de vie. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'évaluer si un produit présente un risque, l'évaluation doit se fonder sur les principes harmonisés et reproductibles de l'ER définis dans la décision (UE) 2019/417 (les lignes directrices RAPEX)².

Cette activité s'est concentrée sur l'amélioration de la cohérence et l'harmonisation de l'ER et de la gestion des risques des produits de consommation non alimentaires dans les ASM de l'UE/EEE par l'échange de points de vue et de meilleures pratiques et la fourniture de conseils aux ASM sur la manière de relever les défis communs.

Plus spécifiquement, l'AH EGR poursuivait les objectifs suivants:

- cartographier les risques et les domaines difficiles à évaluer et à gérer pour les ASM;
- créer des stratégies et des outils pour surmonter ces difficultés grâce à une série d'ateliers de résolution de cas;
- discuter des cas complexes et partager les meilleures pratiques en préparant deux documents d'orientation sur l'exécution des ER et la gestion des risques qui dispensent des conseils sur l'identification des scénarios de blessure, l'estimation des facteurs de risque et la prise de mesures correctives appropriées.



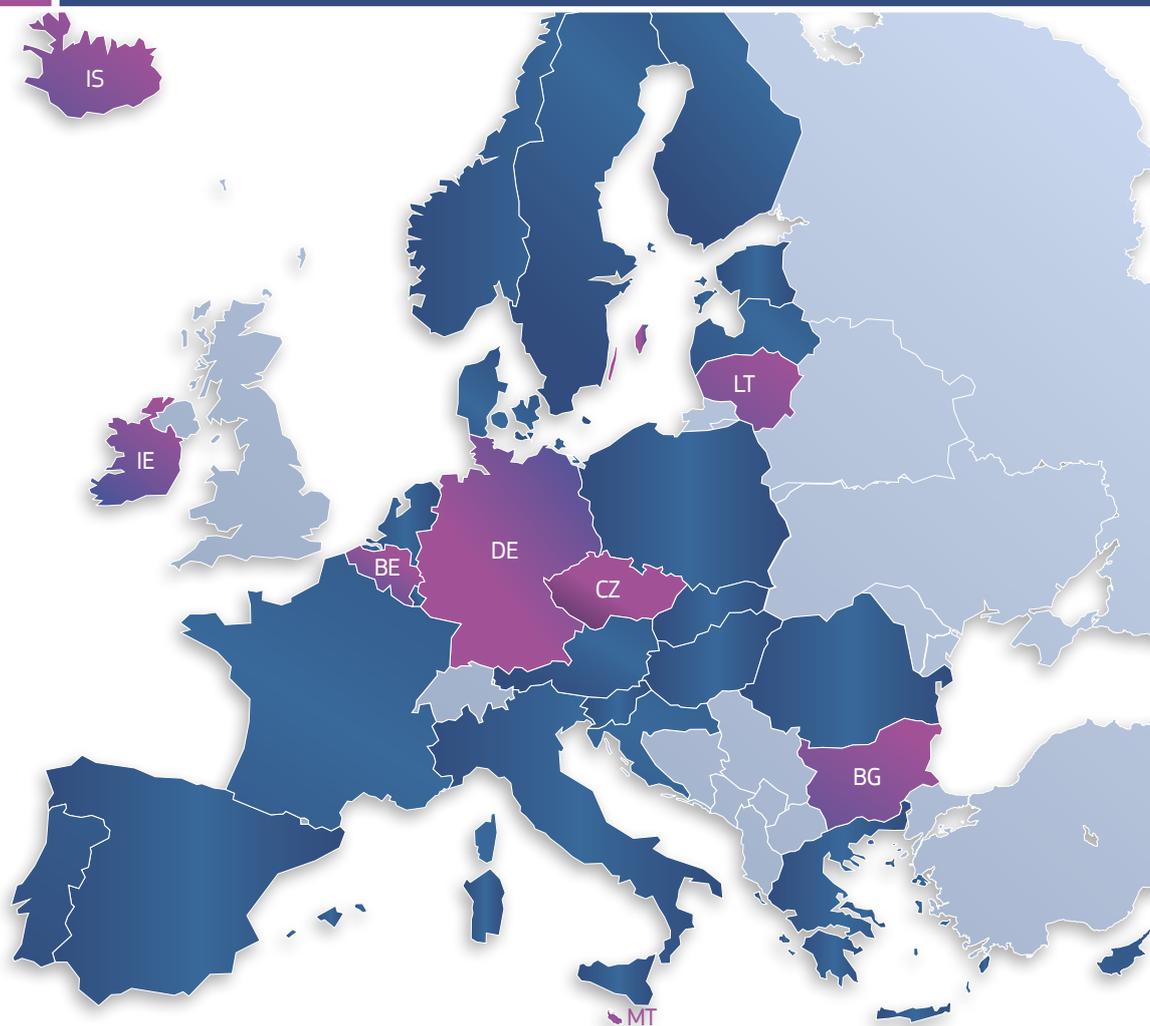
² La DSGP s'applique aux produits destinés aux consommateurs ou susceptibles d'être utilisés par eux dans des conditions raisonnablement prévisibles, même s'ils ne leur sont pas destinés (produits de consommation). Elle s'applique à ces produits lorsque les règles du droit de l'UE régissant la sécurité des produits concernés ne prévoient aucune disposition spécifique poursuivant le même objectif.

1.2 Présentation des ASM participantes

Au total, 10 ASM de sept États membres de l'UE (EM) et d'un pays de l'EEE ont participé à l'AH EGR, comme le montre l'image ci-dessous.

Tableau 1 - ASM participantes

PAYS	ASM
Allemagne	Supervision commerciale du Land de Brême
	Gouvernement de Haute-Bavière - Inspection du commerce
Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Bulgarie	Agence nationale de surveillance métrologique et technique
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs
Islande	Autorité du logement et de la construction
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce
	Ministère de l'Industrie et du Commerce



2. Principales activités et résultats

2.1 Portée de l'activité

Afin d'éviter que des produits dangereux ne causent des blessures aux consommateurs européens, les ASM prennent des mesures correctives de gestion des risques sur la base des résultats des tests et/ou des ER. Des ER robustes sont essentielles pour prendre les mesures correctives les plus appropriées et les plus efficaces en vue d'atténuer le risque de blessure et de protéger les consommateurs.

Défis liés à l'évaluation des risques

Les ER déterminent la probabilité qu'un danger associé à un produit entraîne une blessure particulière. Cela implique l'identification de la gravité de la blessure (liée à un danger particulier) et de la probabilité que les consommateurs soient blessés par ce danger (exposition au danger). La nature subjective de la détermination du scénario de blessure et des probabilités, ainsi que les nombreuses variables (inconnues), rendent le processus d'ER difficile pour les ASM. Afin d'éviter les jugements arbitraires, les ER doivent être fondées sur un raisonnement solide et expliquer clairement toutes les hypothèses formulées dans le cadre de ce processus. Si les lignes directrices RAPEX énoncent les principes de base de l'ER et fournissent des orientations quant à la manière de réaliser les évaluations, certains risques et éléments du processus d'ER méritent davantage d'attention afin de renforcer la cohérence des évaluations des ASM et de garantir que les risques que les produits présentent sont interprétés et gérés de manière cohérente dans l'UE/EEE.

Les groupes de risques identifiés comme particulièrement difficiles à évaluer pour les MSA sont notamment :

- **incendie et explosion;**
- **rayonnement;**
- **risques chimiques³;**
- **risques posés par les nouveaux produits.**

Chaque groupe contient des risques spécifiques et la première étape d'une ER consiste à les identifier. Les défis récurrents rencontrés lors de l'identification de dangers particuliers et de la justification des hypothèses formulées dans le cadre de l'élaboration de scénarios de blessures sont les suivants :

- **données manquantes et les rapports d'essai;**
- **un manque général d'expertise sur certains risques et groupes de produits.**

En l'absence de l'expertise et des informations pertinentes, les ASM doivent faire effectuer des estimations et formuler des hypothèses. Cela peut entamer leur confiance dans leurs évaluations et entraîner une incertitude importante quant au niveau de risque présenté.

Défis liés à la gestion des risques

La gestion des risques suit le processus d'ER et vise à atténuer ou à éliminer les risques. Si le résultat de l'ER étaye les décisions prises dans le cadre de la gestion des risques, la gestion des risques consiste à décider de la mesure la plus appropriée à prendre afin d'atténuer ou d'éliminer l'exposition des consommateurs à un danger. Pour cela, les ASM doivent prendre en compte un certain nombre de variables.

Les mesures correctives sont un élément clé de la gestion des risques. Les mesures d'atténuation ou de réduction du risque peuvent soit être menées volontairement par l'OE, soit être exigées par les ASM. La mesure corrective la plus appropriée et la plus proportionnée dépendra du risque spécifique posé par le produit, de son emplacement dans la chaîne d'approvisionnement, des consommateurs qui l'utilisent et de la manière la plus efficace d'atténuer ou d'éliminer l'exposition au risque. Étant donné qu'il y a lieu de prendre en considération toutes les variables pertinentes, il peut s'avérer difficile pour les ASM de décider de la stratégie de gestion des risques appropriée à adopter. Les produits présentant un risque faible ou moyen peuvent poser des défis particuliers car les mesures correctives appropriées dépendent de nombreux facteurs et nécessitent souvent une collaboration étroite avec les fabricants. La collaboration avec les OE et les marchés en ligne pour faire appliquer ces mesures représente un autre défi pour les ASM.

Stratégies et outils développés dans le cadre de l'activité

L'évaluation et la gestion des risques peuvent s'avérer complexes, mais le recours à des stratégies et à des outils appropriés peut aider les ASM au cours de ce processus. Dans le cadre de cette activité, les ASM ont discuté de cas complexes et, sur la base de cette discussion, ont produit des documents d'orientation qui comprennent les outils et les stratégies permettant de relever les défis communs.

³ Les produits chimiques ont déjà été examinés dans le cadre du projet CASP 2020, qui a donné lieu à des orientations sur l'estimation des probabilités et la gestion des risques chimiques. Les risques chimiques abordés lors du CASP 2021 se concentrent sur les effets de produits chimiques particuliers qui n'ont pas encore été couverts.

2.2 Approche de travail

Afin de mieux guider les ASM et d'accroître la cohérence des ER et des actions de gestion des risques, l'AH EGR a été organisée autour de trois livrables principaux:

- un document d'orientation identifiant les risques qui posent le plus de problèmes d'évaluation et les outils permettant de surmonter ces problèmes;
- une compilation des études de cas sur les risques difficiles inclus dans le document d'orientation sur l'ER (qui seront examinées lors de sessions spécialisées pendant l'AH);
- un document d'orientation sur la gestion des risques identifiés.

La compilation des études de cas et l'élaboration des documents d'orientation ont eu lieu en étroite collaboration avec les ASM afin de garantir que les discussions sur les défis et les solutions potentielles sont fondées sur leurs priorités et leurs besoins. Lors de la réunion de lancement de l'activité (KoM), les ASM ont évoqué et sélectionné les risques les plus difficiles sur lesquels se concentrer:

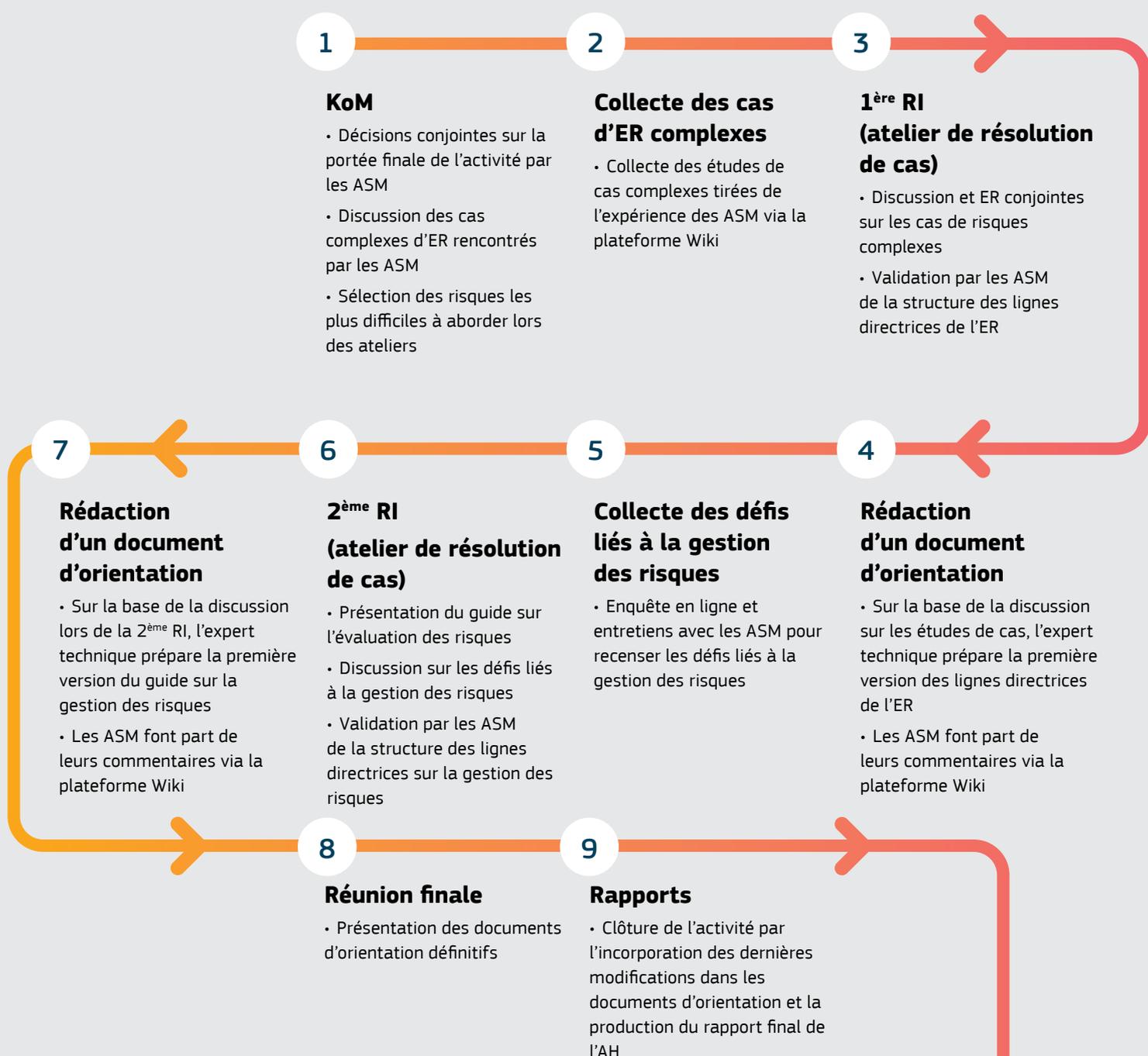
- incendie et explosion;
- rayonnement;
- risques chimiques;
- risques posés par les nouveaux produits.

À l'issue de la KoM, des études de cas portant sur les quatre groupes de risques ont été collectées. Les ASM ont publié des cas d'ER difficiles dans le Wiki; qui ont été complétés par des études de cas choisies parmi les notifications du Safety Gate par l'expert technique. Les études de cas ont servi à explorer les principaux défis liés aux ER auxquels les ASM sont confrontées.

Au cours de la première réunion intermédiaire (RI), les ASM ont discuté et complété ensemble une ER pour chacun des produits avec l'aide de l'expert technique. Grâce à ces discussions, le contractant et l'expert technique ont pu identifier les principaux défis associés à chaque danger sur lesquels le document d'orientation devrait se concentrer. Au cours de la réunion, les ASM ont également discuté des meilleures pratiques actuelles et d'autres solutions potentielles qui pourraient être incluses dans le document d'orientation. Sur la base des risques sélectionnés et des discussions sur les études de cas, l'expert technique a commencé à élaborer le premier document d'orientation sur l'ER (qui a été présenté lors de la deuxième RI). Les ASM ont été encouragées à formuler des observations sur le document au cours de la réunion et à faire part de tout commentaire supplémentaire par le biais du Wiki.

Un processus similaire a été suivi pour élaborer le document d'orientation sur la gestion des risques. Après avoir mené plusieurs entretiens et une enquête sur les défis spécifiques liés à la gestion des risques, la deuxième RI était axée sur l'examen des actions appropriées de gestion des risques visant à atténuer et éliminer les risques identifiés. À l'issue de cette discussion, la structure proposée pour le document d'orientation sur la gestion des risques a été présentée aux ASM. Les échanges avec les ASM au cours de la deuxième RI ont aidé l'expert technique à adapter le document d'orientation à leurs besoins. Les deux projets de documents ont été présentés lors de la réunion finale, au cours de laquelle les ASM ont pu faire part de leurs commentaires et de leurs réactions.





2.2.1 Élaboration de la compilation des études de cas sur l'évaluation des risques et du document d'orientation

Le document d'orientation explore les défis liés à l'ER à travers huit études de cas (sélectionnées par les ASM et l'expert technique) sur la base des quatre dangers difficiles identifiés lors de la KoM de l'activité.

Le premier document d'orientation a été élaboré pour soutenir les ASM dans l'élaboration des ER, et il se concentre tout particulièrement sur:

- l'identification des dangers et des risques qui posent le plus de problèmes d'évaluation pour les ASM;
- la fourniture d'orientations sur ces risques et dangers;
- l'identification des outils et des stratégies permettant de les surmonter.

GROUPES DE RISQUES	ÉTUDES DE CAS
Incendie et explosion	1. Surchauffe 2. Substances inflammables
Rayonnement	3. Rayonnement ultraviolet 4. Champs électromagnétiques (CEM) à forte intensité
Risques chimiques	5. Solides ou fluides dangereux 6. Gaz dangereux
Risques posés par les nouveaux produits	7. Internet des objets (IdO) 8. Drones

Sur la base des discussions tenues avec les ASM, le document d'orientation comprend des outils et des stratégies visant à réduire la subjectivité et à relever les défis communs (tels que le manque d'expertise et de rapports d'essai) rencontrés lors des ER. En plus de fournir des informations sur la manière de trouver des données et des informations fiables, le document d'orientation fournit des conseils sur la façon dont les ASM

peuvent développer un raisonnement solide pour les scénarios de blessures et les estimations des probabilités. Il comprend également des exemples de listes de contrôle qui facilitent l'interprétation des rapports d'essai et guident les ASM dans les ER sur les produits avec lesquels ils ont moins d'expérience.

L'approche utilisée pour élaborer le document d'orientation est résumée dans la figure ci-dessous.

1

Préparation du projet de structure et collecte des cas d'ASM

- L'expert technique a préparé le projet de structure du document d'orientation sur la base de la discussion tenue avec les ASM au cours de la KoM
- Les cas complexes rencontrés par les ASM ont été recueillis

2

Validation de la structure

- Les ASM ont commenté et validé la structure proposée du document d'orientation

3

Discussion sur les cas complexes

- Lors des réunions du projet, les ASM et les experts techniques ont débattu des cas sélectionnés
- Sur la base de ces discussions, l'expert technique a pu affiner les conseils pour se concentrer sur les domaines pour lesquels les ASM avaient besoin d'autres conseils

4

Préparation de l'ébauche d'orientation

- Sur la base des commentaires reçus par les ASM, l'expert technique a préparé l'ébauche du document d'orientation

5

Ajustement en fonction des commentaires des ASM

- Les ASM ont examiné et commenté le document, qui a été affiné en conséquence

2.2.2 Élaboration du document d'orientation sur la gestion des risques

Le document d'orientation sur la gestion des risques a été élaboré pour aider les ASM à gérer les risques identifiés. Ce document a pour objet de :

- fournir des orientations sur la gestion des risques;
- discuter des défis liés à la gestion des risques et proposer des outils et des stratégies pour les relever.

Sur la base des échanges avec les ASM, le deuxième document d'orientation traite des actions de gestion des risques appropriées et efficaces visant à atténuer et à éliminer

l'exposition des consommateurs aux risques identifiés. En plus de fournir des listes indicatives des mesures correctives, le document comprend également des orientations sur la façon dont les ASM peuvent relever les défis communs liés à la gestion des risques, comme décider de la mesure corrective appropriée pour les risques faibles à moyens. Enfin, le document comprend des conseils utiles sur la manière de coopérer avec les OE et les marchés en ligne en matière de gestion des risques.

L'approche utilisée pour élaborer le document d'orientation est résumée dans la figure ci-dessous.

1

Préparation du projet de structure et collecte des cas d'ASM

- L'expert technique a préparé le projet de structure du document d'orientation sur la gestion des risques
- Les défis spécifiques liés à la gestion des risques ont été recueillis par le biais d'une enquête et d'entrevues individuelles avec les ASM

2

Validation de la structure

- Les ASM ont commenté et validé la structure proposée du document d'orientation

3

Discussion sur les cas complexes

- Lors des réunions du projet, les ASM et les experts techniques ont débattu des défis spécifiques liés à la gestion des risques
- Sur la base de ces discussions, l'expert technique a pu affiner les conseils pour se concentrer sur les domaines pour lesquels les ASM avaient besoin d'autres conseils

4

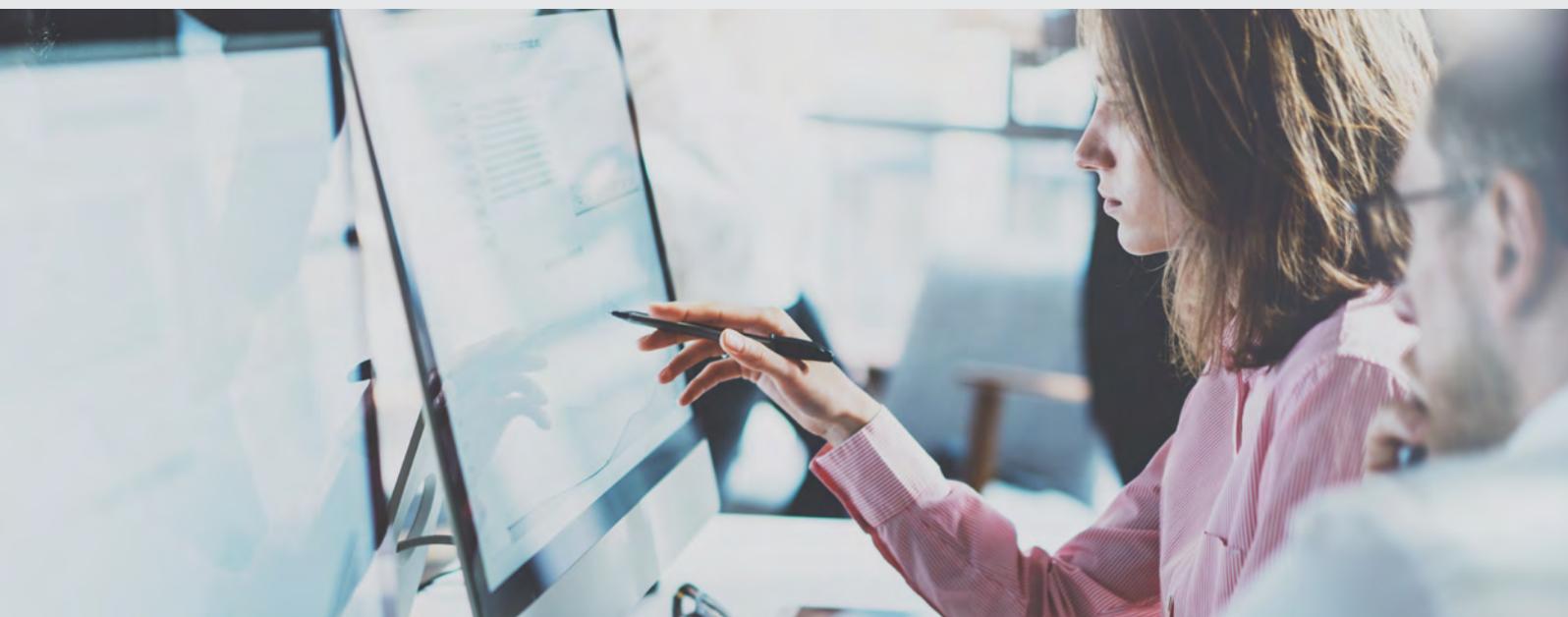
Préparation de l'ébauche d'orientation

- Sur la base des commentaires reçus par les ASM, l'expert technique a préparé l'ébauche du document d'orientation

5

Ajustement en fonction des commentaires des ASM

- Les ASM ont examiné et commenté le document, qui a été affiné en conséquence



3. Conclusions et recommandations

3.1 Conclusions générales

L'AH EGR a constitué un forum important pour les ASM participantes, qui ont pu discuter des défis et des meilleures pratiques liés à l'évaluation et à la gestion des risques. Les discussions ont permis d'identifier les domaines dans lesquels les ASM ont besoin d'être davantage guidées. Sur la base des ateliers de résolution de cas et des commentaires des ASM, l'expert technique a produit deux documents d'orientation. Axés sur l'évaluation et la gestion des risques, les documents d'orientation comprennent des scénarios de blessure et

des probabilités de risque pour chacune des études de cas abordées au cours de l'activité et fournissent des outils et des stratégies pour réaliser des ER solides et élaborer des actions de gestion des risques appropriées et efficaces. La combinaison d'orientations et d'études de cas réels a permis aux ASM d'appliquer les concepts et outils nouvellement acquis dans la pratique afin de faciliter l'évaluation et la gestion de risques similaires à l'avenir.

3.2 Enseignements tirés

- **Communication en ligne du projet et engagement des ASM.** Le contractant a utilisé la plateforme Wiki comme outil de communication du projet, ce qui a permis à toutes les ASM participantes de trouver et d'approuver rapidement les documents du projet et d'échanger leurs points de vue et leurs connaissances pendant l'activité. La plateforme Wiki est un outil qui facilite la coopération en ligne et l'engagement des ASM. À ce titre, toutes les parties devraient l'utiliser encore plus activement pour s'assurer que les ASM sont informées et impliquées entre les réunions.
- **Diffusion et référencement des lignes directrices et des outils clés antérieurs.** Afin de s'assurer que tous les participants possèdent des niveaux de connaissance similaires sur les sujets de l'ER et de la gestion des risques, et qu'ils se sont familiarisés avec les documents et outils clés des projets précédents, il est important de partager et de référencer ces ressources avant et pendant les réunions. Si le contenu et les résultats de l'activité ne doivent pas reproduire ceux des années

précédentes, les ressources existantes peuvent compléter les discussions, les outils et les stratégies développés dans le cadre de l'activité en cours.

- **Fourniture d'outils et de stratégies pratiques sur l'évaluation et la gestion des risques.** Outre les discussions et les échanges de points de vue, les orientations sur les défis spécifiques sont particulièrement importants pour les ASM. La fourniture d'outils et de stratégies pratiques sur la manière de relever les défis liés à l'ER et à la gestion des risques, et la démonstration de l'application de ces solutions à la fois dans les ateliers de résolution de cas et dans le document d'orientation, se sont révélées source de valeur ajoutée pour les ASM.

3.3 Recommandations

Un certain nombre de recommandations ont été formulées sur la base des discussions menées lors des réunions de l'activité.

Pour les consommateurs

Vérifiez le Safety Gate avant d'acheter un produit.

Si les consommateurs ont des doutes quant au risque que peut présenter un produit, ils devraient consulter le Safety Gate afin de vérifier si une ASM de l'UE/EEE a soumis une notification concernant le produit en question.

Vérifiez les informations sur les produits dangereux ou défectueux publiées sur les sites Web des ASM.

Certaines ASM ont créé des sites web spécifiquement consacrés à la sécurité des produits qui informent les consommateurs des produits dangereux et défectueux⁴. Les consommateurs doivent consulter régulièrement ces sites web et suivre les instructions et les orientations qui y figurent concernant les modalités de renvoi ou d'élimination des produits dangereux ou défectueux.

Pour les OE

Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable. Lorsqu'ils mettent des produits sur le marché, les opérateurs économiques doivent s'assurer que ceux-ci sont conçus et fabriqués conformément aux exigences légales applicables.

Utilisez l'outil RAG pour évaluer les risques associés à vos produits. Les OE devraient utiliser l'outil RAG pour évaluer les risques associés aux produits qu'ils commercialisent et/ou fabriquent afin de garantir que seuls des produits sûrs sont commercialisés auprès des consommateurs.

Coopérez avec les ASM sur les ER et la gestion des risques. Les OE sont légalement tenus d'informer les ASM lorsqu'ils prennent connaissance d'un problème de sécurité d'un produit. Les OE et les autorités doivent maintenir un dialogue ouvert et coopérer activement au processus d'ER et de gestion des risques.

Mettez en place un plan des mesures correctives pour atténuer et éliminer les risques posés par les produits dans la chaîne d'approvisionnement ou sur le marché. Assurez-vous que les documents et les structures nécessaires à ce processus sont déjà en place, afin que les décisions puissent être prises relativement rapidement et que des mesures puissent être prises en temps utile. Le suivi des mesures correctives afin d'en déterminer l'efficacité en termes de gestion et de réduction du risque est un volet essentiel du plan et peut fournir des leçons utiles pour les mesures à venir.

Pour les autorités nationales

Poursuivez l'échange de vues et de meilleures pratiques sur les cas complexes d'évaluation et de gestion des risques afin d'accroître la cohérence entre les autorités. Au cours de cette activité, les ASM ont discuté de divers cas liés à l'ER et à la gestion des risques. Cet échange de vues a permis aux autorités de trouver des solutions communes aux problèmes et, en fin de compte, d'améliorer la cohérence de l'ER et de la gestion des risques dans l'UE/EEE.

Diffusez les résultats du CASP 2021. Les ASM sont encouragées à diffuser davantage les résultats et les livrables du projet CASP 2021.

Identifiez les questions liées aux risques émergents associés aux nouveaux produits⁵. Les problèmes doivent être portés à l'attention des réseaux RAPEX/CSN et de la CE, le cas échéant, afin de favoriser le partage des connaissances et d'élaborer de nouvelles orientations.

⁴ Voir par exemple <https://produkter.dk/> ou <https://www.farligeprodukter.no/>.

⁵ Les nouveaux produits désignent les produits nouvellement développés ou améliorés qui sont introduits pour la première fois sur le marché et qui reposent souvent sur de nouvelles technologies pouvant présenter de nouveaux risques.

1. En quoi consiste CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'UE/EEE de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

Les **activités horizontales (AH)** offrent aux ASM un forum pour échanger des idées et des bonnes pratiques. Sous la direction d'un expert technique, elles élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs pour la surveillance du marché.

Les **activités spécifiques à un produit (ASP)** testent différents types de produits qui peuvent présenter un risque pour les consommateurs. Les produits sont sélectionnés et collectés par les ASM participantes et sont examinés à l'aide d'un plan de test convenu d'un commun accord.

Les **activités hybrides** facilitent les discussions horizontales et mènent des campagnes de test. Les résultats sont utilisés pour développer des approches et des méthodologies communes.

Le projet CASP 2021 comprend trois AH, cinq ASP et une activité hybride. Elles ont été présélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

Activités horizontales (AH)



Activités spécifiques à un produit (ASP)



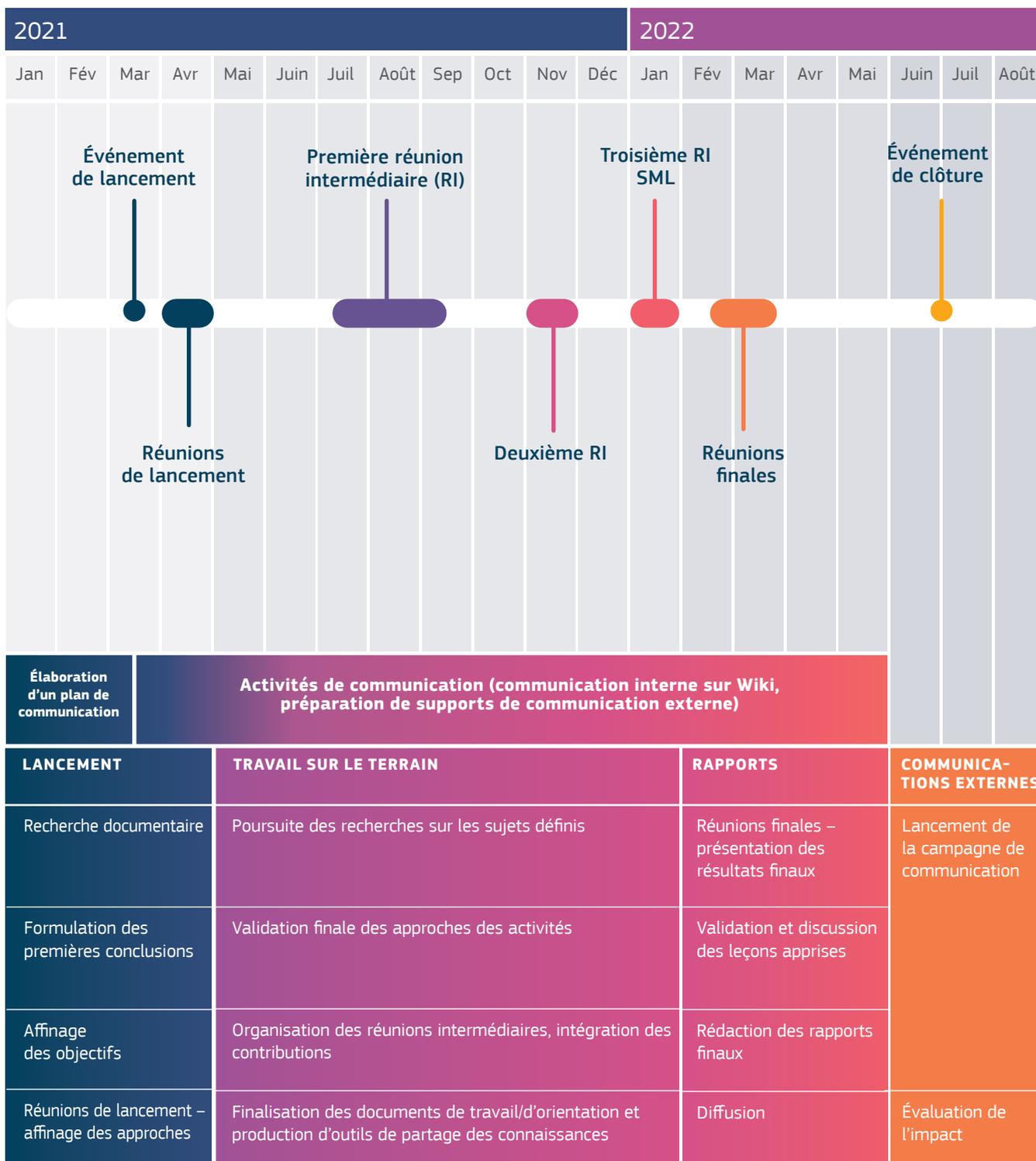
Activité hybride



Rôles et responsabilités



2. Plan de travail de l'AH



3. Aperçu de l'approche des AH

0

Processus pré-CASP

- La DG JUST a procédé à un exercice d'établissement des priorités pour sélectionner les sujets d'intérêt commun pour les autorités de surveillance du marché (ASM).
- Les activités horizontales du CASP 2021 ont été sélectionnées lors d'une consultation organisée par la DG JUST et reflètent l'intérêt actuel pour la surveillance du marché en ligne, les méthodologies d'évaluation des risques et la gestion des crises.

1

Collecte et analyse des données

- Le contractant a recueilli les informations de base nécessaires à l'aide de divers outils, tels que des enquêtes, des entretiens et des recherches documentaires.
- Les résultats ont été analysés pour identifier les besoins, les lacunes et les défis.
- Les objectifs et le plan de travail du projet ont été affinés et partagés sur la plateforme Wiki interne, de même que les résultats de la recherche initiale.

4

Conclusions, recommandations et rapports

- Lors des réunions finales, les ASM ont validé la version finale des documents pertinents et ont discuté des leçons apprises et des perspectives possibles dans chaque activité horizontale.
- Des documents de travail/d'orientation et d'autres outils de partage des connaissances sont mis à la disposition de toutes les autorités afin d'aider ces dernières à mettre en pratique les enseignements tirés.

3

RI

- Au cours de deux réunions intermédiaires, l'état d'avancement de chaque activité a été présenté et les ASM ont progressé dans la rédaction des différents documents d'orientation avec l'aide de l'expert de terrain concerné.
- En raison de la complexité du sujet, une troisième réunion intermédiaire a été organisée pour l'activité de surveillance du marché en ligne.

2

Réunions de lancement

- Les autorités de surveillance du marché participantes ont discuté des objectifs et des livrables lors de la réunion de lancement de chaque activité horizontale.
- L'approche a ensuite été affinée sur la base des résultats de la recherche documentaire et de la collecte de données.
- Après la réunion, les documents de travail ont été partagés sur la plateforme Wiki où les ASM ont eu la possibilité d'échanger leurs points de vue.

5

Communication externe

Les activités de communication externe ont été lancées lors de l'événement de clôture, qui marque le début d'une campagne d'information paneuropéenne s'étalant sur deux à trois semaines.

Outils

Des **rapports finaux** sont produits pour chaque activité horizontale et pour le projet CASP 2021 dans son ensemble. Ils sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE, ainsi qu'en norvégien et en islandais, et ont été diffusés à toutes les autorités de surveillance du marché.

Des **clips audio-visuels** résumant les résultats du projet CASP 2021 ont été produits.

Canaux

Le matériel de communication est diffusé en utilisant:

- [Le site web de Safety Gate](#)
- [La page web CASP de la CE](#)
- [Les médias sociaux de la DG JUST](#)
- Les canaux de communication nationaux des ASM
- La presse pertinente et d'autres parties prenantes.

COMMISSION EUROPÉENNE

Directorate-General for Justice and Consumers
Directorate Consumers
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System
Email: JUST-RAPEX@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

© Union européenne, 2022.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Dés informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse: https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
PDF ISBN 978-92-76-52094-8 doi:10.2838/86625 DS-06-22-192-FR-N